

Les para-juristes communautaires : un outil pour favoriser l'autonomisation juridique des travailleuses domestiques et leur accès à la justice

Formé·e·s aux aspects fondamentaux du droit, les para-juristes communautaires font partie d'une communauté ou d'un groupe et aident d'autres membres à résoudre leurs problèmes juridiques. D'habitude, elles-ils fournissent une assistance juridique à des groupes démunis et marginalisés, tout en cherchant à rendre autonomes les personnes desservies. La présente note d'information offre un aperçu des caractéristiques des para-juristes communautaires, en expliquant ce que celles-celles-ci font. Elle examine également si le modèle de para-juristes communautaires pourrait servir efficacement à favoriser l'autonomisation juridique des travailleuses domestiques et leur accès à la justice.

La note d'information comporte quatre parties essentielles :

- I Qui sont les para-juristes communautaires ?
- II Que font les para-juristes communautaires ?
- III Mise en place d'un programme de para-juristes communautaires
- IV Des arguments en faveur d'une collaboration des para-juristes communautaires avec les organisations de travailleuses domestiques

I. Qui sont les para-juristes communautaires ?

Les para-juristes communautaires possèdent des caractéristiques propres qui les distinguent d'autres professionnel·le·s du droit. Formé·e·s aux aspects fondamentaux du droit, il ne s'agit pas d'avocat·e·s ou de diplômé·e·s en droit. Leur marque tient, plutôt, de leur connaissance et leur compréhension des défis auxquels fait face le groupe ou la communauté qu'elles-ils servent, ainsi que de leur accessibilité, tant d'un point de vue économique que géographique. Ces caractéristiques font des para-juristes des ponts entre les individus ou les groupes, d'une part, et le droit et les institutions juridiques et judiciaires, d'autre part, favorisant ainsi l'accès à la justice.

En particulier, les para-juristes communautaires présentent d'habitude les caractéristiques suivantes :

Intégration dans la communauté. Les para-juristes communautaires sont généralement intégré·e·s dans la communauté ou dans le groupe desservi. Qu'elles-ils soient membres d'une communauté, ou qu'elles-ils y vivent et y travaillent, elles-ils comprennent le contexte socioculturel local et les rapports de pouvoir prévalant au sein du groupe ou de la communauté. Elles-ils possèdent une expérience directe ou indirecte des difficultés, des injustices et des inégalités rencontrées par les membres de la communauté ou du groupe.

En Indonésie, LBH Masyarakat forme des toxicomanes réhabilité·e·s à l'assistance juridique afin d'apporter une assistance dans la matière aux toxicomanes et aux personnes vivant avec le VIH, harcelé·e·s par la police.

En Inde, le Centre pour la justice sociale, qui travaille sur plusieurs questions de justice, sélectionne des personnes qui « ont été confrontées à la violence ou qui [ont] quelqu'un dans leur famille en ayant été victime » pour travailler sur des questions de violence domestique.

L'Organisation de travailleuses domestiques en Sierra Leone emploie des para-juristes pour animer des séances d'éducation juridique, pour rédiger des documents juridiques et pour effectuer un travail de médiation et de plaidoyer. Les para-juristes travaillent en partenariat avec des travailleuses domestiques qui, sur la base du volontariat, sont des « championnes communautaires ».

Travailler avec la communauté pour trouver des solutions juridiques. Lorsqu'elles-ils fournissent un service, les para-juristes se concentrent sur les réalités vécues et les besoins des membres de leur communauté. Plutôt que d'appliquer unilatéralement leurs connaissances juridiques pour résoudre les problèmes qui leur sont présentés, les para-juristes communautaires collaborent avec les membres de la communauté pour trouver des solutions qui conviennent le mieux à leur situation. Ce faisant, elles-ils brisent les barrières des disparités dans les connaissances juridiques, l'inaction et les déséquilibres du pouvoir, et cela, en éduquant, en donnant des moyens d'autonomie et en apportant leur soutien aux communautés, afin que celles-ci puissent développer leurs capacités et s'attaquer ensemble aux injustices.

Caractère abordable. Les services des para-juristes sont généralement gratuits pour les communautés et leurs membres. Dans certains cas, les para-juristes travaillent en tant que bénévoles, tandis que dans d'autres, se font rémunérer par l'organisation ou l'institution qui gère le programme de para-juristes communautaires.

Accessibilité. Les para-juristes communautaires, du fait de leur nature, travaillent dans la communauté qu'elles-ils servent, ce qui permet un accès facile. Dans certains cas, les organisations leur fournissent des moyens de transport afin de rejoindre les membres de la communauté, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

Flexibilité. Les modèles communautaires de para-juristes communautaires sont conçus pour répondre au contexte spécifique de la communauté ou du groupe. Selon les besoins, elles-ils utilisent différentes compétences, notamment l'éducation des adultes, la médiation, la négociation, le plaidoyer et l'organisation de la communauté.

II. Que font les para-juristes ?

Les para-juristes communautaires, avec leurs caractéristiques et compétences particulières, offrent toute une panoplie de services pour favoriser l'accès à la justice et l'autonomisation juridique.

(i) Conseils et assistance juridique

La fonction principale des para-juristes communautaires consiste à aider les membres de la communauté ou du groupe desservi à résoudre les conflits et à régler les problèmes juridiques. Et cela, à travers une gamme d'activités en fonction des besoins et du contexte spécifique. Elles-ils offrent des avis juridiques ; partagent des informations sur les choix juridiques disponibles et les institutions compétentes ; apportent une assistance juridique technique, telle que la rédaction de courriers de plainte, et elles-ils viennent avec les membres de la communauté aux bureaux administratifs et judiciaires. De plus, elles-ils soutiennent les parties pendant les négociations et les processus de médiation, pouvant jouer un rôle d'enquête et de recueil des éléments prouvant des violations.

(ii) Éducation juridique et autonomisation

L'éducation juridique et la prise de conscience constituent un aspect essentiel du travail des para-juristes communautaires. Fréquemment, elles-ils vont au-delà d'informer les gens sur leurs droits, en les aidant aussi à agir sur les problèmes vécus. Les individus ou les communautés font souvent face à des injustices non simplement en raison du manque de connaissances juridiques, mais aussi à cause des problèmes structurels, ces injustices étant ancrées dans l'inégalité des rapports de pouvoir. C'est pourquoi le rôle d'autonomisation des para-juristes est d'autant plus pertinent.

Au Mozambique, le manque de soins de santé adéquats et les violations des droits au sein du système de santé sont si répandus qu'ils sont normalisés. Les défenseuse-eur-s de la santé chez Namati parlent d'une « culture du silence », traduite par une crainte de représailles causées par les déséquilibres de pouvoir entre les communautés et les autorités. Les para-juristes communautaires aident à briser cette culture du silence en sensibilisant les citoyen-ne-s à leurs droits, dont leurs droits légaux, et en les assistant dans la résolution de leurs problèmes.

En Israël, Kav LaOved est engagé dans la défense des travailleuse-eur-s défavorisé-e-s, notamment des personnes de ménage et des immigré-e-s travaillant dans les services à la personne. Les para-juristes communautaires sont rémunéré-e-s pour leur fournir une assistance directe sur des questions telles que le licenciement abusif et la dérobade aux prestations.

(iii) Mobilisation et organisation de la communauté

Il est fréquent que les para-juristes se chargent de questions complexes, dans lesquelles il existe d'importants déséquilibres de pouvoir entre les parties qui ont été normalisés. Dans de tels cas, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes concernant l'ensemble de la communauté, les éléments clés des programmes de para-juristes communautaires consistent à mobiliser et à organiser ces communautés pour faire face aux injustices.

(iv) Responsabilité et changements de politique

Les para-juristes apportent également des changements plus larges en termes de responsabilité et d'évolution des politiques publiques. Elles-Ils rendent autonomes les communautés et leurs membres, en leur fournissant les outils nécessaires pour exiger le respect de leurs droits et pour dénoncer les violations. Cela entraîne des effets à long terme sur la capacité des individus à demander des comptes aux pouvoirs et à susciter des changements politiques plus vastes.

(v) Accès à un réseau

Étant proches des problèmes de la communauté ou de l'individu, les para-juristes communautaires sont généralement les « premier-ère-s intervenant-e-s ». Du fait de leurs liens avec des avocat-e-s, des défenseur-e-s des droits humains et des organisations de la société civile, elles-ils peuvent exploiter leurs réseaux afin d'apporter l'expertise nécessaire pour traiter le problème en question.

III. Mise en place d'un programme de para-juristes communautaires

Structure	<p>Les programmes de para-juristes communautaires ont des structures organisationnelles différentes. Les deux principaux éléments sont la gestion et la supervision des para-juristes, ainsi que le soutien par des professionnel-le-s du droit.</p> <p>Dans les grandes organisations, un-e directrice-ur de programme ou un-e responsable de programme peut cadrer les para-juristes. Les programmes s'appuient parfois sur des coordinatrice-ur-s pour gérer et travailler en étroite collaboration avec des para-juristes bénévoles et pour assurer la liaison entre ces dernier-ère-s et l'organisation.</p> <p>Il est important que les programmes de para-juristes communautaires créent des liens solides avec des avocat-e-s ou des organisations juridiques. En effet, les para-juristes doivent pouvoir s'appuyer sur les conseils et l'accompagnement des professionnel-le-s du droit dans les cas plus complexes ou lorsqu'une représentation devant les tribunaux est nécessaire. Des assistant-e-s de recherche peuvent aider les para-juristes à constituer un dossier, ou pour consolider les données collectées et les enseignements tirés.</p>
Assurer la qualité des services des para-juristes communautaires	<p>Assurer la qualité des services communautaires des para-juristes communautaires est essentiel – et difficile.</p> <p>Pour ce faire, les programmes de para-juristes communautaires devraient se concentrer sur :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le recrutement. Pour remplir le profil de para-juriste communautaire, les compétences requises doivent inclure des connaissances juridiques, la connaissance et la compréhension du contexte local et des besoins de la communauté ou du groupe qu'elle-il est censé-e servir, ainsi que la motivation et l'engagement.

	<p>2. La formation. La formation des para-juristes est un autre élément crucial d'un programme de para-juristes communautaires efficace. La formation peut être proposée en une seule fois, généralement au début du programme, ou par le biais de plusieurs sessions lorsque de nouvelles compétences deviennent nécessaires. Elle peut également être proposée régulièrement comme un renforcement continu des capacités.</p> <p>3. Le suivi et l'évaluation. Un suivi et une évaluation rigoureux du travail des para-juristes sont nécessaires pour garantir une bonne qualité. L'organisation peut s'en assurer, mais des membres de la communauté peuvent également évaluer et contrôler les services que fournissent les para-juristes.</p>
Viabilité	<p>Les programmes de para-juristes communautaires ont un objectif à long terme – l'autonomisation des communautés desservies – et s'appuient sur un ensemble de compétences qui prennent du temps à développer, à savoir : des connaissances juridiques et une compréhension approfondie du contexte social et juridique dans lequel elles-ils travaillent. Tout d'abord, il faut du temps pour établir la confiance avec la communauté. Deuxièmement, les para-juristes communautaires font souvent face à des problèmes systémiques, tels que des inégalités et des préjugés profondément enracinés, dont la solution implique un changement de mentalité de la part de toutes les personnes concernées. Troisièmement, l'autonomisation des communautés entraîne le renforcement de la capacité de leur membres à comprendre et à utiliser la loi, ce qui est, en soi, un processus à long terme. Tout cela demande du temps, rendant essentielle la viabilité du programme. Celle-ci comporte deux aspects : la viabilité financière et la formation et la rétention des ressources humaines. En ce qui concerne la viabilité financière, les organisations de para-juristes communautaires ne sont pas toujours en mesure d'assurer leur subsistance, car les services des para-juristes communautaires sont généralement gratuits pour leurs bénéficiaires. Le soutien financier par le biais de subventions – qu'elles proviennent de bailleuse-eur-s de fonds ou du gouvernement – est généralement le meilleur choix de financement. Les programmes de para-juristes communautaires ne sont pas forcément coûteux. Si les para-juristes sont des bénévoles, les besoins financiers sont considérablement réduits. Cependant, il est difficile, dans ce cas, de les retenir pendant de longues périodes. Il est donc essentiel de trouver les moyens de les motiver afin d'assurer la viabilité du programme.</p>

IV. Des arguments en faveur d'une collaboration des para-juristes communautaires avec les organisations de travailleuses domestiques

Comme souligné lors des entretiens avec les organisations affiliées à la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD), celles-ci sont confrontées à des défis qui limitent leur capacité à protéger leurs droits contre les violations commises par les employeuse-eur-s. Ces défis – comprenant des connaissances limitées de la législation et un accès restreint aux services juridiques, une protection juridique inégale, le non-respect de la législation par les employeuse-eur-s, des difficultés d'organisation et de syndicalisation et une mauvaise application de la législation – ont pour conséquence un accès restreint à la justice. Ils sont étayés par une dynamique biaisée du pouvoir entre les travailleuses domestiques et leurs employeuse-eur-s, ce qui se traduit souvent par l'acceptation et la normalisation de situations d'abus et de violations de droits commises contre des travailleuses domestiques.

Dans ce contexte, la création d'un programme de para-juristes communautaires aidant les travailleuses domestiques à résoudre des problèmes juridiques offre le potentiel d'augmenter considérablement leur accès à la justice et leur autonomisation juridique. Le programme peut adopter différents modèles. Par exemple, les para-juristes peuvent être recruté·e·s parmi les travailleuses domestiques elles-mêmes, ou parmi des personnes connaissant bien les défis spécifiques et les dynamiques de pouvoir auxquels font face les travailleuses domestiques.

Les para-juristes communautaires possèdent des connaissances juridiques et des compétences en matière de négociation et de médiation. Dans le cas du travail avec la FITD, elles-ils pourraient utiliser ces compétences, combinées à une expérience directe ou indirecte du travail domestique, pour aider les travailleuses à faire valoir leurs droits. Ce faisant, elles-ils collaboreraient avec les travailleuses domestiques pour gagner en conscience juridique et renforcer leur capacité à se servir de la loi.

De plus, la formation des para-juristes communautaires aborde les défis spécifiques liés aux contraintes de ressources soulevées par les affiliées de la FITD. Celles-ci ont en effet souligné le nombre limité d'organisatrice·eur·s capables de répondre aux besoins juridiques des membres, en particulier dans les zones situées en dehors des grandes villes.

Les affiliées de la FITD en Afrique du Sud, au Togo, en Guinée Conakry, en Namibie et au Zimbabwe ont signalé que, même si les cadres législatifs accordent certains droits aux travailleuses domestiques, leur application est difficile en raison de ceci : (i) le manque d'autonomisation des travailleuses domestiques ; (ii) les faibles niveaux de connaissances juridiques ; (iii) la capacité interne limitée des organisations à aider les travailleuses domestiques à résoudre leurs problèmes juridiques ; (iv) les coûts élevés des procédures judiciaires et des avocat·e·s ; (v) les contraintes de ressources et (vi) les difficultés à faire appliquer les corrections.

Où fonctionnent mieux les programmes de para-juristes communautaires ?

Certaines circonstances et certains éléments aident à assurer le succès d'un programme de para-juristes communautaires. Voici quelques points à considérer lorsque l'on envisage de mettre en place ou de piloter un tel programme :

- 1 **Cadre juridique.** La législation du pays prévoit-elle des droits pour les travailleuses domestiques ?
- 2 **Institutions publiques réactives.** Quelle est l'expérience de travailler avec les autorités publiques, telles que les agences pour l'emploi ? Sont-elles favorables à la cause des travailleuses domestiques et sensibles à leurs besoins ?
- 3 **Soutien de la communauté juridique.** Les travailleuses domestiques sont-elles soutenues par des avocat·e·s et des organisations juridiques ? Quelle est l'accessibilité et la disposition de ces dernier·ère·s à travailler avec des para-juristes ?
- 4 **Capacité organisationnelle.** Quelle est la force et la capacité des organisations de travailleuses domestiques ?
- 5 **Contexte socio-politique plus général.** Quelle est la situation sociale et politique générale du pays, notamment le niveau de corruption et le risque pour les défenseuse·eur·s des droits ?

À propos de WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO, pour son sigle en anglais) est un réseau mondial consacré à promouvoir l'autonomisation des personnes travailleuses démunies – en particulier des femmes – dans l'économie informelle afin de garantir leurs moyens de subsistance. Nous considérons que toutes les personnes travailleuses doivent avoir les mêmes droits, opportunités économiques et protections, ainsi qu'être en mesure de s'exprimer sur un pied d'égalité. Pour favoriser le changement, WIEGO vise à améliorer les statistiques et élargir les connaissances sur l'économie informelle, à créer des réseaux et renforcer les capacités des organisations des travailleuses et travailleurs de l'informel et, en collaboration avec ces réseaux et organisations, à influencer les politiques locales, nationales et internationales. Visitez www.wiego.org/fr



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation